

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Daniel JOLLIT, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Virginie FAVIER, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Régis MARCUSSEAU, Evelyne VEZIER, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Corinne GUYON, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Didier PROUST, Michel RICORDEL, Johnny HU, Jean-Marie SABOURIN.

Pouvoirs : Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Sabrina GENAUZEAU, Sébastien FORTHIN donne pouvoir à Yannick MAILLOU, Daniel PERGET donne pouvoir à Michel RICORDEL.

Président de séance : Daniel JOLLIT

Secrétaire de séance : Angélique CAMARA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260128-DE-2026-01-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026



DE-2026-01-05 REMISE COMMERCIALE SUR LE PRIX D'UN SÉJOUR AU GÎTE « LES DOLMENS » À CAUSE D'UNE PANNE DE CHAUDIÈRE

Rapporteur : Estelle DRILLAUD GAUVIN

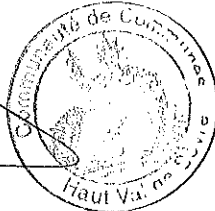
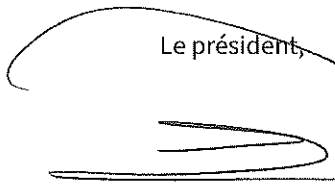
Madame la vice-présidente déléguée expose qu'une réclamation a été déposée par Madame ALVES, cliente en séjour au gîte « Les Dolmens » du 12 au 14 décembre 2025. La réclamation fait suite aux désagréments subis par le groupe familial à cause d'une panne de la chaudière qui a provoqué une absence de chauffage et d'eau chaude.

Aussi, en compensation de la gêne occasionnée, Madame la vice-présidente déléguée propose d'accorder une remise commerciale de 30% au bénéfice de Madame ALVES, soit 157 euros sur le prix de séjour total de 525 euros hors taxe de séjour.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER la remise commerciale de 30% pour un montant de 157 euros accordée à Mme ALVES
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document lié à cette affaire.

Le président,



Le/la secrétaire de séance,

